

Questions orales

engagement du premier ministre du temps. J'avais pris mes précautions.

Comme je l'ai dit plus tôt, mardi j'en ai discuté au Cabinet de façon hypothétique, à savoir: si on recevait une information et à la lumière des autres informations, est-ce que je peux procéder? Le Cabinet m'a autorisé à le faire et quant au montant d'argent, il a été déterminé, tel que requis par le Cabinet, par le Conseil du Trésor qui siégeait hier après-midi. Le Conseil du Trésor siège toujours le jeudi après-midi.

J'ai moi-même été informé de la lettre de M. Mulroney ou du télégramme de M. Shortliffe, qui nous donnait la version de M. Mulroney, et nous l'avons accepté. Il n'y a rien de plus compliqué que ça.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, au-delà de la question qui a été réglée maintenant, soit le paiement des dûs au Québec, il y a ici une question qui est grave et qui concerne le comportement que doit avoir un premier ministre par rapport à la vérité qu'il doit à cette Chambre. Rien ne peut empêcher les faits. Cette Chambre s'est fait dire par le premier ministre qu'il n'avait pas eu de réponse de M. Mulroney, alors qu'on sait aujourd'hui qu'il avait eu une réponse complète. La même réponse qui fonde sa décision d'hier de payer.

Est-ce que le premier ministre réalise que son affirmation à l'effet qu'il n'avait pas reçu de réponse de M. Mulroney était de nature à confondre l'opposition et à l'empêcher de faire toute la lumière qui devait être faite sur cette question?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai répondu à toutes les questions qui m'ont été posées à ce sujet moi-même en cette Chambre. Alors, je viens d'expliquer clairement qu'il s'agit de 34 millions de dollars des contribuables du Canada, à partir de la question du chef de l'opposition qui affirmait qu'il y avait un engagement du gouvernement fédéral.

J'ai pris les moyens pour vérifier s'il y avait un engagement du gouvernement fédéral. Il aurait été la première personne à me faire des reproches si j'avais agi seulement par oui-dire. J'ai pris les moyens pour m'assurer que nous pouvions agir dans les plus brefs délais avec un dossier complet. C'est ça la prudence qu'un premier ministre doit avoir. J'ai agi avec prudence ou, comme on dit dans le Code civil, comme un bon père de famille.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, hier, à la période de questions orales, visiblement la vice-première ministre et le ministre des Affaires intergouvernementales n'étaient pas au courant qu'une réponse écrite de M. Mulroney avait été reçue. Or, cette réponse était bel et bien arrivée.

Le premier ministre confirme-t-il qu'il a laissé ainsi sa vice-première ministre et son ministre des Affaires intergouvernementales dans l'ignorance au moment de la période des questions alors que la lettre de M. Mulroney était déjà arrivée à son bureau, vers 13 h 30 de l'après-midi?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je ne pouvais pas informer la vice-première ministre, j'ai moi-même été informé à 15 h 05. Alors, j'ai décidé de ne pas venir à la période des questions orales parce que l'entrevue avec le premier ministre de la Tanzanie m'a retenu plus longtemps. On a envoyé la lettre à mon bureau, mais je n'y étais pas, j'étais à la

maison. On m'a informé par téléphone à 15 h 05. Je ne pouvais pas dire à la ministre de l'Environnement à 14 heures, ce que j'ai reçu à 15 h 05. Le bureau a reçu une lettre à 13 h 55 alors que je n'étais pas à mon bureau. On me reproche de ne pas avoir lu une lettre qui était à mon bureau, qui est arrivée de l'autre côté de la rue, et non pas à mon bureau ici. Je n'étais pas dans mon bureau. On me reproche donc de ne pas avoir lu une lettre que je n'avais pas vue. . .

• (1125)

M. Bouchard: Vous n'avez pas de fax?

M. Chrétien (Saint-Maurice): Ce n'est pas moi qui l'ai envoyée. C'est celui qui envoie la lettre qui doit s'assurer qu'elle se rende. Je ne l'ai pas reçue. Alors, depuis quand peut-on blâmer quelqu'un de ne pas avoir une lettre parce qu'il ne l'a pas reçue? Je ne l'ai pas reçue. Je l'ai reçue à 15 h 05 et le problème était réglé deux heures après. C'est cela, l'efficacité de ce gouvernement.

Ce matin, je m'attendais que le chef de l'opposition et les autres députés félicitent le gouvernement d'avoir agi rapidement et d'avoir pris la bonne décision. Je suis surpris qu'ils soient aussi partisans que cela.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, lorsque le premier ministre est absent de la Chambre, il est d'usage que la vice-première ministre réponde à la place du premier ministre.

Le premier ministre reconnaît-il qu'en procédant de cette façon, les hauts fonctionnaires de son bureau et du Conseil privé, en laissant la vice-première ministre dans l'ignorance, l'ont empêchée de donner une réponse exacte aux questions posées par l'opposition? Est-ce là agir en bon père de famille pour le premier ministre du Canada?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai expliqué que la lettre est arrivée au moment où la Chambre se réunissait. Alors, ça prend quelques minutes pour voir un document et moi, je n'étais pas là. La vice-première ministre est venue en Chambre et elle a donné des réponses basées sur ses connaissances. On nous reproche d'avoir reçu une lettre à 13 h 55, de ne pas être en mesure de donner une réponse avant 14 h 55, quand la première question a été posée en cette Chambre. Si on nous avait envoyé la lettre à midi, on aurait été en mesure de répondre à 14 heures, mais elle est arrivée exactement à 13 h 55, tout à fait par hasard. Alors cela nous a pris exactement 70 minutes. On est vite mais pas tant que cela. Si on ne l'a pas vue, on ne peut pas l'avoir lue.

* * *

[Traduction]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Stephen Harper (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, les contribuables canadiens ont appris hier soir qu'ils avaient une obligation financière supplémentaire de 34,5 millions de dollars, deux ans après que le gouvernement conservateur se fut présumément engagé à payer ce montant et après que le gouvernement libéral eut nié pendant plusieurs mois l'existence de cet engagement.